

Règlement officiel du concours de création du logo « US PECQ »

Articles

1. Préambule : présentation de l'US PECQ
2. Objectifs du concours
3. Organisateur du concours
4. Prix
5. Conditions de participation
6. Modalités de participation
7. Consignes de création
8. Contraintes techniques et remise du logo
9. Calendrier
10. Jury
11. Critères de sélection
12. Processus de sélection
13. Disqualifications et sanctions
14. Modification du règlement du concours
15. Droits de propriété intellectuelle
16. Données nominatives
17. Responsabilité
18. Cas de force majeure / réserves
19. Litiges
20. Consultation du règlement



1. Préambule : présentation de l'US PECQ

L'Union Sportive du Pecq (US PECQ) est une Association Omnisport constituée le 20 décembre 1925 pour une durée illimitée.

L'association a pour objet principal de promouvoir la pratique des sports de toute nature, et d'organiser des stages, fêtes et concours susceptibles d'enrichir la vie associative du Pecq.

2. Objectifs du concours :

Le présent concours a pour objectif la création et le choix d'un logo pour l'association sportive US PECQ qui souhaite redonner un coup de jeune à son image.

3. Organisateur du concours :

L'US PECQ assure l'organisation et la coordination du concours de création du logo. Elle se charge d'en faire la promotion.

4. Prix :

Le participant dont le logo est désigné gagnant par le jury se voit décerner un prix unique : bon d'achat d'une valeur de 100€ dans une enseigne sportive.

5. Conditions de participation :

Le concours est ouvert uniquement aux adhérents de l'US PECQ (saison 2022 / 2023).
Les participants doivent présenter des propositions à titre individuel et non en groupe.

6. Modalités de participation :

Les participants peuvent participer au concours en envoyant leur(s) proposition(s) à l'adresse mail suivante :

concours.logo.usp@gmail.com

Toutes les soumissions doivent impérativement être des œuvres originales et ne pas incorporer, se baser ni s'inspirer de créations, de marques déposées ou d'images protégées existantes ou bien appartenant à des tiers.

Le dossier de candidature devra préciser les coordonnées (Nom, Prénom, date de naissance, adresse postale, adresse mail) de l'adhérent ainsi que sa section sportive au sein de l'US PECQ.

7. Consignes de création :

Lors de la création du logo, son concepteur doit tenir compte des mots clés suivants, qui sont les valeurs retenues par l'association :

Passion
Respect
Solidarité
Performance

La proposition doit :

- Promouvoir l'association ;
- Incarner les valeurs du sport ;
- Au-delà du symbole graphique, faire apparaître le terme « USPECQ » ;
- Avoir un caractère universel et non pas évoquer un sport spécifique. Les propositions de logo doivent être exemptes de tout contenu inapproprié ou réservé aux adultes.
- Faire apparaître les couleurs de l'US Pecq : rouge (RGB : 255, 0, 0) et noir (RGB : 0, 0, 0).

8. Contraintes techniques et remise du logo :

Le logo, l'image et le texte, indifféremment de leur utilisation conjointe ou séparée, doivent respecter les contraintes suivantes :

- être impérativement adaptés à tous les publics, tous âges confondus, et reconnaissables par tous ;
- présenter obligatoirement un caractère multifonctionnel, c'est-à-dire pouvoir s'utiliser et se décliner sur une variété de supports et en plusieurs tailles : print / web, horizontal / vertical, petite taille / grande taille
- être suffisamment adaptable pour cohabiter avec d'autres logos ou des éléments propres aux associations sportives que compte l'US PECQ.

Les fichiers transmis doivent contenir :

- le logo en quadrichromie (dans ses déclinaisons et en fichiers jpg / pdf / png) ;
- les fichiers de travail du logo (psd / ai) ;
- les données argumentaires expliquant la sémantique.

9. Calendrier :

Soumission des propositions : Les propositions devront être envoyées au plus tard pour le 14/11/2022.

La présentation du logo au public et remise du prix aura lieu lors de la prochaine Assemblée Générale de l'US Pecq. La date sera précisée ultérieurement.

L'US PECQ se réserve le droit de modifier les dates dans l'éventualité de dates mieux indiquées pour les délibérations du concours et la réalisation du logo. Le nom du gagnant et sa proposition seront communiqués sur notre site Internet, <https://www.uspecq.com/>, après délibération du jury.

10. Jury :

Le jury est composé de membres du Comité Directeur de l'US PECQ, qui déterminera les 3 logos finalistes du concours.

Le choix final du logo parmi ces 3 propositions sera soumis au vote des adhérents de l'US PECQ. Les modalités de vote seront disponibles sur notre site internet <https://www.uspecq.com>.

11. Critères de sélection :

Le choix de la proposition gagnante s'opère en fonction des critères suivants :

- sa pertinence : la proposition doit être conforme aux conditions définies dans le règlement du concours ;
- son originalité : elle doit démontrer originalité, impact et imagination, et cibler à la fois un public enfant et adulte ;
- sa qualité esthétique : elle doit attirer l'attention, traduire un équilibre visuel entre tous les éléments afin d'obtenir un logo cohérent et attrayant.
-

12. Processus de sélection :

Le jury (membres du Comité Directeur et adhérents de l'US Pecq) désigne le projet gagnant.

L'identité du lauréat et sa création seront publiées sur notre site internet <https://www.uspecq.com>

L'auteur de la proposition gagnante est contacté par e-mail ou par téléphone après les délibérations. L'US PECQ ne peut être tenue pour responsable en cas d'inexactitude des informations fournies par les participants eux-mêmes ne permettant pas de les identifier, de les contacter ou de leur remettre leur prix.

L'US PECQ se réserve le droit de déclarer la nullité du concours.

13. Disqualification et sanctions :

S'il apparaît clairement qu'un participant ne satisfait pas aux conditions de participation du concours de création du logo, ou si les informations qu'il fournit en vue de participer ne sont pas fiables, sa

participation est déclarée nulle et entraîne son exclusion systématique du concours, de même que la perte de tout droit à l'attribution du prix délivré dans le cadre de celui-ci.

14. Modification du règlement du concours :

L'US PECQ se réserve le droit d'apporter les changements nécessaires aux bases juridiques du concours pour le mener à bien. Il se réserve, en outre, le droit de le proroger, de l'écourter et/ou de l'annuler en cas de force majeure susceptible d'empêcher de mener le concours à son terme selon les modalités du règlement. Les réclamations relatives à tout problème ou événement en lien avec le présent concours de création du logo ne sont recevables que dans une période d'un mois maximum après la fin du concours.

15. Droits de propriété intellectuelle :

En participant à ce concours, le lauréat cède expressément à L'US PECQ tous les droits de propriété intellectuelle pour la publication d'informations concernant le nom, le contenu et les images du projet gagnant.

Sauf dispositions contraires de la loi, le nom du lauréat et toutes les informations communiquées lors de la participation au concours peuvent être exploités à des fins internes et pour communiquer sur le projet, sauf demande écrite du candidat.

L'US PECQ se réserve le droit de modifier le logo gagnant pour mieux répondre aux impératifs du projet.

16. Données nominatives :

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au concours sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation au concours et à l'attribution de leur gain.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur :

Union Sportive du Pecq
3 boulevard de la libération - 78230 LE PECQ
concours.logo.usp@gmail.com

17. Responsabilité :

Le participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur, au titre du concours, est d'examiner les projets soumis sans obligation d'attribuer le prix si aucune proposition n'est satisfaisante, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du règlement, et remettre le lot au gagnant, selon les critères et modalités définis dans le présent règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations.

18. Cas de force majeure / réserves :

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

19. Litiges :

Le règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au concours devra être formulée par écrit à l'adresse suivante :

Union Sportive du Pecq
3 boulevard de la libération - 78230 LE PECQ
concours.logo.usp@gmail.com

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

20. Consultation du règlement :

Un exemplaire du présent règlement est disponible, consultable et imprimable pendant toute la durée du concours à l'adresse suivante : <https://www.uspecq.com/>